

<p><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 NOVEMBRE 2000 A CHALLERANGE</b></p>
---

**Avant pris part aux délibérations** : Mesdames Françoise BONOMME, Françoise CAPPELLE, Christine CARRIERE, Geneviève COSSON, Marie-Françoise GEILLE, Gabrielle LEBRUN, Carmen LOCARD, Thérèse PAYER, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Marie-Line THOMAS, Edith WERNIMONT, et Mrs Claude ANCELME, Jean BARRE, Roger BARRE, Bernard BESTEL, Pierre BESTEL, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, René BUSQUET, Daniel CADOT, Francis CANNAUX, Jean-Michel CHANCE, Michel CLOUET, Michel COISTIA, Michel COLIN, Guy COLLAS, Louis CORNEILLE, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Antoine DE POUILLY, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Christophe DION, Daniel DOYEN, Rémi DROUET, Henry DULON, Gérard DUPUY, Jean DURMOIS, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, Pierre FRADCOURT, René FRANCART, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Louis GOFFINET, Patrice GROFF, François GUILLEMIN, Gabriel HANNEQUIN, Philippe HENRY, Vincent JOURNET, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Pierre LAURENT-CHAUVET, Francis LEDIG, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Robert LIES, Charles LONGIS, Gaston MAILLOT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Hubert MARGUET, André MARTIN, Joël MENU, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Hubert PASTE, Jean-Luc PAYER, Philippe PERCEBOIS, Jean PERARDET, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Robert RAGUET, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Dominique ROMEDENNE, Gilbert ROMEDENNE, Marcel RUWET, Clément SERVAIS, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Jean-Marie SOUDANT, Philippe SOUDANT, Gildas THIEBAULT, François TORTUYAUX, Pierre VERNEL, Jean-Marie WEIRIG, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

**Représentés** : M. Francis RAMEAU donne pouvoir à M. Patrice GROFF. M. Gilles POUPART donne pouvoir à M. Gérard DEGLAIRE, M. Alain AUROUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LAMPSON.

**Excusés** :

M. Jean-Luc WARSMANN, Député des Ardennes, Conseiller Général du canton de Grandpré  
Mme Françoise LETINOIS, Maire de Machault  
M. Louis DEPAIX, Maire de Saint-Juvin

**Invités présents** :

M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers  
M. Jacques PAULOT, Conseiller Général du canton de Buzancy  
M. Yves GRALL, Receveur Municipal – Le Chesne  
M. François SQUEVIN, Chargé d'études aux contrats de pays - Conseil Général des Ardennes  
Mlle Nathalie COUTURIER, Technicien à la Chambre d'Agriculture des Ardennes

Le quorum étant atteint, M. GROFF ouvre la séance à 20 h 15.

M. GROFF remercie de leur présence M. le Sous-Préfet de Vouziers, M. PAULOT, Conseiller Général du Canton de Buzancy et M. GRALL, Receveur Municipal.

M. GROFF accueille ensuite M. Jean-Louis PAYART, délégué titulaire de la commune de Savigny sur Aisne qui succède à Madame Renée MARCHAL.

Monsieur Jean-Pierre BOURE est élu secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 OCTOBRE 2000**

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

**II - AFFAIRES ECONOMIQUES :**

Avant de laisser la parole à M. LAURENT-CHAUVET qui présentera le projet de Maison de l'Entreprise et de la Formation, M. ETIENNE présente un bilan de l'activité communautaire en matière de développement économique.

Les actions sont réparties en 3 grandes catégories, à savoir :

- L'accueil des entreprises
- L'accompagnement des porteurs de projets
- La formation professionnelle

**1) L'accueil des entreprises :** Parc d'activités Economiques Chanzy, 28 mois pour décider, aménager et vendre la totalité du foncier.

- 15 juin 1998 : le Conseil de Communauté décide la création d'une zone d'activités communautaire
- 18 janvier 1999 : début des travaux
- 13 septembre 1999 : réception du chantier
- 26 octobre 2000 : vente de la dernière parcelle

M. ETIENNE précise que la Communauté de Communes a reçu 4 demandes d'achat de terrain sur le Parc d'activités Chanzy à Buzancy. Dans l'immédiat, ces demandes ne peuvent être satisfaites. Le développement de l'offre foncière communautaire constitue alors un axe d'action prioritaire.

**2) L'accompagnement des porteurs de projets :**

Au cours de l'année 2000, 55 porteurs de projets économiques ont contacté les services de la Communauté de Communes pour obtenir une aide dans leur démarche.

Typologie des projets rencontrés :

- Investissements : 50 %
- Création d'entreprises : 22 %
- Projet de création : 15 %
- Divers : 9 %
- Abandon : 4 %

12 petites entreprises artisanales et commerciales se sont installées sur le territoire communautaire. 28 entreprises ont un projet d'investissement ou d'embauche.

M. ETIENNE précise que la principale difficulté rencontrée auprès d'un grand nombre de porteurs de projets se situe au niveau même de l'implication de ces individus. En effet, ils attendent des services communautaires plus qu'un montage complet du dossier mais un portage du dossier. La Communauté de Communes apporte un service aux porteurs de projets (aide, accompagnement) mais ne peut en aucun cas se substituer à ces personnes.

M. ETIENNE présente ensuite 4 projets locomotives (au sens où ils sont créateurs d'emplois), parmi les 55 projets recensés, qui reflètent la dynamique mise en place sur notre territoire :

**MOBAR S.A.** (30 emplois à court terme)

- Fabrication de machines-outils
- Création de 30 emplois dès le début de la production
- Projet évolutif

**ECOPSI** (20 à 50 emplois à Vouziers (friche SIETAM))

- Assemblage de machines de retraitement des lisiers
- Création de 20 à 30 emplois

**SAIGA** (le choix d'implantation n'est pas encore décidé)

- Assemblage d'un véhicule de type méhari-jeep
- Création de 130 à 176 emplois

**THOMSON TTS** (en contact avec eux depuis un mois)

- Projet de système de formation pour le Transport des Matières Dangereuses
- Création de 100 emplois

**3) Formation professionnelle**

La commission "développement économique" n'a pas pu travailler sur ce thème faute de temps de programme d'actions défini. Toutefois, ce volet constitue un axe d'action prioritaire qu'il faudra étudier prochainement.

M. ETIENNE conclut en constatant les atouts de notre territoire. Toutefois, les missions en matière de développement économique se sont modifiées pour devenir davantage un service de consultant. Cette

nouvelle mission s'ajoute aux objectifs premiers qui sont définir de la politique de développement économique et favoriser l'environnement des entreprises.

Les membres de cette commission ont souhaité convier des chefs d'entreprises afin de mieux appréhender les attentes et d'adapter les actions communautaires.

Une réflexion a donc été menée pour proposer des services nouveaux aux entreprises. Toutefois, Mme VALTON est seule au service économique. Il est donc difficile de développer nos prestations. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une structure annexe, sous le contrôle de la Communauté de Communes, à savoir le projet de Maison de l'Entreprise.

M. DION s'interroge sur la vente de la dernière parcelle du Parc d'activités de Buzancy. Elle est vendue à la société FRESNALU alors que 3 demandes demeurent en suspens.

M. GROFF précise d'une part que la dernière parcelle est vendue à la SCI Chanzy. D'autre part, des négociations sont entamées afin d'étendre cette zone. Des contacts sont par ailleurs pris avec les maires des chefs-lieux de canton afin d'établir une liste de terrains disponibles.

Le président informe également que les projets dits "locomotives" n'ont pas une "garantie de bonne fin". Tout est réalisé pour les accueillir cependant "la concurrence est rude". Le président laisse la parole à M. LAURENT CHAUVET qui présente le projet de Maison de l'Entreprise et de la Formation.

#### L'idée de la Maison de l'Entreprise :

- Emane de la réflexion de la Commission Economique de la CCAA.
- Est reprise dans les priorités décidées par le Conseil de Développement Pluraliste (CDP) et définie comme objectif n° 1.
- Est étudiée par le Comité de Pilotage du CDP (contexte, objectifs et modalités d'organisation)
- Est présentée à la Commission Economique de la CCAA qui, à l'unanimité, entérine cette action lors de la réunion du 24 octobre.

#### Le contexte :

Malgré les atouts de notre territoire (situation géographique favorable et coût de la main d'œuvre inférieur à 26% par rapport à la région parisienne), le faible nombre de créations d'entreprises est un frein au développement économique. Peu d'activités existent en matière de service aux entreprises.

Les PME-PMI locales profitent peu des transferts de technologies, ne participent pas aux programmes de coopérations technologiques Européens.

Des problèmes de formation et de disponibilité de main d'œuvre sont constatés.

#### Les objectifs :

- Mettre en œuvre les choix de politiques économiques de la CCAA.
- Aider les entreprises existantes à se développer.
- Augmenter l'implantation des PME/PMI dans l'arrondissement de VOUZIERS.
- Créer un guichet unique d'informations aux entreprises pour faciliter les démarches administratives.
- Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de la vie économique (formation continue).
- Former et accompagner les créateurs d'entreprises.
- Envisager une pépinière d'entreprises (services communs).
- Constituer l'école du développement durable.

#### Les modalités d'organisation :

- Regroupée en association loi 1901 sous l'égide de la CCAA pourront siéger, entrepreneurs, membres consulaires et associatifs.
- Financement : concours publics, cotisations des entreprises, prestations de services...
- Maître d'œuvre des activités décidées par la CCAA.
- Actions
- Evaluations des points forts et des points faibles de l'arrondissement.
- Faire un argumentaire et un outil de communication pour la prospection.
- Création d'une bibliothèque de l'information utile aux entreprises.
- Rencontrer les acteurs économiques de l'arrondissement.
- Recenser les fonds publics souvent ignorés.

Budget 2001 :

Recettes en KF		Dépenses en KF	
Etat	300	Charges salariales	750
Conseil Général	100	Loyer	70
Conseil Régional	100	Mobilier	15
CCAA	200	Informatique	30
Ville de Vouziers	70	Frais de fonctionnement	
E.D.F.	100	Fax, déplacements...	135
Soutiens d'entreprises	130		
<b>TOTAL</b>	<b>1MF</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 MF</b>

Personnel :

Les besoins en personnel nécessiterait de recruter un directeur et 2 chargés de mission, dont Anne VALTON qui serait mise à disposition de l'association par la CCAA.

Planning :

- Vote du conseil de communauté le 30/11/00
- Décembre : étude des statuts
- Décembre : planification des actions 2001
- Janvier 2001 : ouverture

M. LAURENT-CHAUVET indique que l'activité de la Commission Economique est insuffisante par faute de temps et de moyens. Il était donc nécessaire de s'organiser différemment. Ce projet n'est pas novateur. M. LAURENT-CHAUVET fait référence à une structure de ce type dans l'Hérault qui connaît un bilan positif. Cette Maison de l'Entreprise fait participer le Conseil Général de l'Hérault, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers, la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la DRIRE.

C'est pourquoi la composition du bureau et du conseil d'administration est pressentie de la manière suivante :

Bureau : 7 membres

- 1 président : membre de la CCAA
- 1 secrétaire
- 1 trésorier : entrepreneur
- 3 membres de la CCAA
- 1 représentant du secteur associatif

Conseil d'administration : 19 membres dont

- 10 représentants de la CCAA qui pourraient être C. ANCELME, JC ETIENNE, P. GUERY, JM LAMPSON, P. LAURENT-CHAUVET, B. PIERRET, F. RAMEAU, C. SERVAIS, F. SIGNORET, JM WEIRIG
- 3 représentants des chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture
- 4 entrepreneurs
- 1 représentant de l'Education Nationale
- 1 représentant du secteur associatif : M. DANLOUP, Directeur de la PAIO Rethel-Vouziers.

M. DE POUILLY s'interroge sur la position de la CCI qui, au préalable, n'était pas favorable à ce projet.

M. GROFF précise que la Chambre de Métiers a formulé un accord de principe. Un rendez-vous est prévu avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie après les élections du 15 décembre 2000.

M. COLIN accorde à M. Pierre LAURENT-CHAUVET que les actions de la Commission "Développement Economique" demeurent insuffisantes. Du personnel supplémentaire serait nécessaire. Toutefois, il n'admet pas que l'on crée une structure supplémentaire. Il estime que la Maison de l'Entreprise doit exister au sein de la Communauté de Communes. Il suffit de permettre à des entrepreneurs d'intégrer la commission "Développement économique" et ainsi de les associer aux décisions.

M. GROFF partage en partie cette analyse. Il rappelle toutefois que les décisions seront prises par le Conseil de Communauté. L'intérêt de créer une association permettra d'accroître notre marge de manœuvre, nécessaire pour aller au devant des entreprises.

Anne VALTON effectue un très bon travail mais il ne suffit cependant pas. Au regard de dossiers importants, tels que ceux présentés auparavant, il est important de se doter d'un outil qui permette une intervention rapide. Le service qu'apporte une collectivité comme la nôtre présente inévitablement des lourdeurs.

M. LAURENT-CHAUVET précise que la Communauté de Communes ne peut pas embaucher du personnel de manière pléthorique. De même, des disparités de salaires trop importantes au sein de la Communauté de Communes est difficilement envisageable. La Maison de l'entreprise permettrait plus de souplesse.

Un délégué communautaire demande si le rôle de la Maison de l'Entreprise n'est pas déjà le travail de la Chambre de Commerce et d'Industrie. M. GROFF répond qu'il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux chambres consulaires mais de fonctionner avec elles, en utilisant leur savoir-faire, leurs connaissances et leurs liaisons. Ponctuellement, la C.C.I peut remplir sa mission mais le Directeur de cette institution a signalé qu'elle rencontrait d'énormes difficultés. Le grand handicap du territoire de la Communauté de Communes réside en la faiblesse de sa population.

Dans le plan de développement 2005, le Vouzinois n'apparaît pas. Il est donc urgent d'agir et de s'unir.

M. LAURENT-CHAUVET ajoute que la Chambre des Métiers a proposé de mettre à la disposition de la Maison de l'Entreprise un délégué.

M. COLIN fait remarquer que la Communauté de Communes injecterait une somme de 200 KF pour la création de la Maison de l'Entreprise. Cette somme correspond au salaire de Mme Anne VALTON, qui sera mise à disposition par la CCAA. M. SIGNORET fait remarquer que cette somme est la moindre au regard de la somme à engager pour embaucher du personnel.

M. GROFF ajoute qu'une réflexion doit être engagée sur la démarche de constitution d'un Pays. Dans ce cadre, le poste de chargée de mission "développement économique" pourrait être financé.

M. GROFF propose au Conseil de se prononcer sur la participation de la communauté de communes à la Maison de l'Entreprise.

Résultat du vote : X pour, 3 voix contre, 11 abstentions.

### III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

#### ➤ Présentation des propositions de la commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, par M. Jean-Claude ETIENNE, Président

1) **La Maison de l'Entreprise** : (débatte en première partie) 200 KF qui correspondent au salaire d'Anne VALTON

2) **Maîtrise foncière** : la Communauté de Communes ne peut pas, à l'heure actuelle, répondre aux demandes foncières des entreprises souhaitant se développer dans le Vouzinois.

La commission propose l'achat de terrains à Buzancy. Le financement s'effectuerait par emprunt dont les charges apparaîtraient en 2002.

Enveloppe sollicitée : 750 000 F.

3) **Communication** : La commission souhaite informer les entreprises locales sur les aides existantes et informer les délégués communautaires des actions

Enveloppe sollicitée : 40 000 F

**4) Financement industriel :**

La commission propose de participer à l'étude d'implantation dans le Vouzinois de la Société Thomson Training et Simulation en vue de la conception, construction et exploitation d'un système de formation pour le transport des matières dangereuses : 400 000 F

Financement pour cette étude :

4 000 000 F financés par le porteur du projet

2 000 000 F financés par le Conseil Régional et le Conseil Général à hauteur de 80 % et la Communauté de Communes à hauteur de 20 %.

M. GROFF ajoute que nous avons la certitude que le Conseil Régional et le Conseil Général vont financer les 80 %. Il est important de se positionner tant que l'étude n'a pas défini notre territoire comme défavorable à l'implantation.

Compte tenu de l'excédent 2000, M. SIGNORET propose que ces 400 000 F soient prélevés sur les fonds propres.

M. DUPUY demande des précisions sur l'activité liée à ce projet. Aujourd'hui, les matières dangereuses concernent les hydrocarbures, les ordures ménagères, les matières radioactives, ... M. GROFF explique que le projet consiste uniquement à apporter des prestations intellectuelles. Il n'existera pas sur notre territoire de stockage de matières dangereuses..

L'idée de cette société part d'un constat statistique. Le risque pour les personnes, l'environnement et les biens est énorme quand il s'agit de transport de matières dangereuses (7 fois plus de tués sur route par exemple).

En cas de crise, la réaction des personnes est essentielle d'où l'idée de créer un centre de formation (base de données sur la réglementation en vigueur, outils de simulation virtuelle)

Chaque entreprise liée avec le transport de matières dangereuses est tenu d'avoir un Conseiller Sécurité.

M. GROFF précise par ailleurs que la société TTS fait appel aux collectivités locales uniquement dans le but de développer son idée pour la commercialiser ensuite en Europe.

M. GROFF propose donc au Conseil de participer à hauteur de 400 000 F à l'étude de ce projet (soit 20 % des participations publiques). Il rappelle que le montant de l'investissement de 2002 à 2006 s'élèvera à 400 millions de francs

Le résultat du vote donne X voix pour, 0 voix contre et une abstention.

**5) Mission locale :**

M. GROFF rappelle la décision de participer à la création d'une Mission Locale (Conseil de communauté du 10 juillet 2000)

Cette décision implique une implication budgétaire de 90 000 F (soit 7 francs par habitant). Le démarrage est prévu en mai 2001.

➤ **Présentation des propositions de la Commission HABITAT ET CADRE DE VIE, par M. Michel COLIN, Président**

**1) Actions complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :**

Poursuite des actions prévues dans la convention d'OPAH (communication, sensibilisation, ravalement de façades, réfection de toitures, résorption des ruines, Fonds Social Habitat – Fonds Habitat Rural : bonification d'intérêts).

**2) Logements communaux :**

1999/2000 : 5 logements à Les Alleux, Montcheutin et Noirval

2000/2001 : 3 projets à l'étude

Le financement est prévu par la perception de subventions et par emprunt, dont les charges apparaîtront en 2002. Les annuités de remboursement d'emprunt seront couvertes par les loyers perçus.

**3) Animation Habitat et Cadre de Vie**

Proposition de participer à l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, au nom des communes, pour accroître la cohérence du schéma sur le territoire de la Communauté de Communes, sans préjuger pour autant de la prise de compétence par la Communauté de communes.

Cette proposition n'implique pas de budget supplémentaire.

Une augmentation de 90 000 F par rapport aux besoins 2000 est liée ipso facto à l'extension du périmètre communautaire. Implications budgétaires pour 2001 : 475 000 F

M. DE POUILLY intervient pour préciser qu'un débat d'orientations budgétaires consiste "à décider d'une direction d'efforts". 30 communes sont recensées pour les ruines qu'elles comportent. Les subventions attribuées sont selon lui peu incitatives pour les propriétaires. Il demande que des efforts soient faits pour ces résorptions de ruines. M. DE POUILLY ne souhaite pas voter les orientations budgétaires si aucun effort n'est fait pour résoudre ce problème.

M. GROFF rétorque que l'attribution des subventions est régie par la loi via l'Etat. Effectivement, les conditions actuelles sont minorées par rapport aux anciennes OPAH. Toutefois, l'Etat est le seul maître dans de ce domaine et la Communauté de Communes ne peut aller outre. Les aides sont attribuées aux propriétaires privés et ne peuvent être attribuées aux communes.

M. GROFF rappelle que près de 15 000 000 F de travaux sont engagés depuis le début de l'opération.

### ➤ **Présentation des propositions de la commission TOURISME par M. André MALVAUX, Président**

#### **1) Pôle Nature**

- 1.1 Achat du terrain et du parking du bois de Roucy : financement par emprunt
- 1.2 Réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade du démarrage des travaux
- 1.3 Etude en génie climatique : préconisation et estimation des consommations
- 1.4 Constitution d'une Société d'Economie Mixte pour la gestion du Pôle Nature. Société Anonyme présidée par un représentant élu de la CCAA, elle rassemblera les collectivités locales et des sociétés privées spécialisées dans la gestion d'équipements touristiques.
- 1.5 Plan de communication pour informer les habitants de l'Argonne ardennaise sur l'avancement du projet et ses enjeux.
- 1.6 Pré-commercialisation : maquettes, plaquettes, salons professionnels, mailings...
- 1.7 Réseau des partenaires du Pôle Nature

#### **Implications budgétaires pour 2001 :**

		Dépenses nettes après subventions
<b>1.2</b>	Fin des études de maîtrise d'œuvre	105 000 F
<b>1.3</b>	Etude en génie climatique	84 000 F
<b>1.4</b>	Constitution d'une SEM de gestion	230 000 F
<b>1.5</b>	Communication Argonne ardennaise	80 000 F
<b>1.6</b>	Pré-commercialisation	212 000 F
<b>1.7</b>	Réseau du Pôle Nature	30 000 F

#### **2) Centre Historique Américain de Fléville :**

M. GROFF propose de participer à l'étude de faisabilité concernant la création d'un centre historique américain à Fléville qui aurait pour but de :

- ⇒ Etudier la faisabilité d'un centre qui retrace les liens entre les Ardennes et les Américains depuis la guerre d'indépendance jusqu'à nos jours.
- ⇒ Présenter du matériel militaire, des souvenirs mis en scène

Cette étude impliquerait une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 60 000 F

M. GROFF précise que la commune de Fléville, (M. GEORGES, maire de cette commune) étudie ce projet depuis plusieurs années. Ce projet entre en synergie avec les produits touristiques actuels. La réalisation éventuelle se ferait avec le concours de fonds privés américains. Pour répondre à une question de M. DOYEN, il est précisé qu'un comité de pilotage sera créé. Le cahier des charges est commencé mais pas encore finalisé.

### 3) Office de Tourisme de l'Argonne Vouzinoise (OTAV)

La commission "Tourisme" propose d'augmenter de un franc par habitant la cotisation à l'OTAV afin de lui permettre d'améliorer sa mission d'informations touristiques pour le compte de la CCAA

#### ➤ **Présentation des propositions de la commission "AGRICULTURE ET RURALITE" par M. MALVAUX, Président**

##### 1) Opération 300 embryons

Report en 2001 de cette opération qui vise à diffuser et améliorer la qualité génétique de l'Argonne ardennaise, vu l'état actuel de l'élevage.

##### 2) Animation agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes

- Incitation et accompagnement des exploitants agricoles à créer des hébergements touristiques ruraux.
- Repérage et sensibilisation des acteurs du monde rural à la création des projets de diversification.

Mme CAPPELLE souhaiterait que la commission travaille en 2001 sur le développement de l'agriculture biologique. M. MALVAUX indique qu'un repérage des ateliers de diversification est réalisé par Melle Nathalie COUTURIER de la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

M. DION propose d'aider les agriculteurs pour le stockage du fumier.

#### ➤ **Présentation des propositions de la commission "VIE SOCIALE ET CULTURELLE" par Mme GEILLE, Présidente**

##### 1) Partenariat avec l'Association Culturelle « Les Tourelles »

- 1.1 Projet artistique : organisation de 9 représentations réparties en quatre spectacles :
  - ❖ Musique : Duo chant et guitare par C. Desprez et M. Velez
  - ❖ Spectacle scolaire pour maternelles et primaires par le Théâtre d'Ern avec intervention pédagogique
  - ❖ Soirée familiale « Contes de Grimm » par le collectif Eutectic
  - ❖ Café-Théâtre « Tout contre Léo » par la Compagnie Terra Incognita
- 1.2 Projet culturel : participation à la Biennale Littéraire (du 19 au 24 mars 2001)
- 1.3 Coordination des actions : administration, déplacements, gestion, programmations, contrats, soit 12 % du fonctionnement général de l'association

##### 2) Animations communautaires

La commission propose d'accompagner les actions socioculturelles d'intérêt communautaire.

M. GROFF précise qu'une subvention de 5000 F sera versée à l'Association "Les Rencontres de Louvergny" en 2001 (décision du bureau du 05 octobre 2000).

##### 3). Revenu Minimum Etudiant (RME)

Il s'agit d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un RME qui aurait pour objet de favoriser la poursuite d'études pour les jeunes de l'Argonne ardennaise, quelle que soit la situation de leur famille.

Mme COSSON fait remarquer qu'un RME est versé par la commune de Vouziers. Un barème est appliqué pour attribuer cette aide.

Mme GEILLE informe le conseil qu'une enquête sera menée auprès des maires de la CCAA afin de définir précisément les besoins.

##### Implications budgétaires pour 2001.

	Net de subventions
Animations communautaires	150 000 F soit 7,5 F/hab
Dont partenariat avec l'Association les Tourelles : 75 000 F	
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 F</b>



➤ **Participation de la CCAA au fonctionnement de la PISCINE de Vouziers par M. GROFF.**

En préambule, M. GROFF fait une rapide présentation chiffrée de la piscine :

- Construction en 1982
- 320 jours d'ouverture par an
- 195 entrées par jour – pointe à 400 entrées en période scolaire
- 62 300 entrées en 1999
- Moyenne annuelle depuis 10 ans : 55 000 entrées
- 4 jours/semaine : ouverture de 8h00 à 22h00

**Les activités** : bébés nageurs, personnes âgées et femmes enceintes, Je nage en famille, Gym aquatique, Club Nautique Vouzinois (> 200 licenciés en 2000), sauna, cafétéria

Après un audit technique réalisé en septembre 2000, la Commission "transfert de la piscine" propose :

- 1 – la création d'un comité de gestion et d'animation sous l'égide de la CCAA qui a pour objet :
  - Définir les modalités de gestion
  - Programmer les investissements
- 2 – le financement du service (gestion et investissement) par la CCAA par convention avec la Ville de Vouziers qui reste le propriétaire et l'exploitant de la piscine

Implications budgétaires en besoins nouveaux pour 2001 : 700 000 F.

Dès 2001, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise participera au fonctionnement général de la piscine de Vouziers au nom de l'intérêt commun. (voir convention en annexe). Cette décision a été prise compte tenu des problèmes liés au transfert de personnel mais également de l'absence au sein de la Communauté de Communes d'un service technique.

Le comité de gestion sera composé de 4 membres élus du Conseil Municipal de Vouziers et de 4 membres élus du Conseil de communauté. Il transmettra au Conseil Municipal de Vouziers et au Conseil de Communauté ses propositions. Ce comité de gestion n'aura pas de pouvoir de décision.

M. LELARGE demande des précisions sur le résultat de l'audit technique de la piscine. De plus, une somme d'un million de francs avait été évoquée concernant la participation de la Communauté de Communes, qu'en est-il ?

L'audit technique a permis d'établir un état des lieux de la piscine de Vouziers et de proposer un programme d'investissement sur les années à venir. M. GROFF précise que l'état général de la piscine est satisfaisant étant donné le suivi assuré par les services municipaux. L'inscription budgétaire de 700 000 F correspond à la réalité approchée (amélioration de l'économie d'énergie et travaux visant à réduire le taux d'humidité).

M. GROFF souligne que la Communauté de Communes ne prend pas tout à sa charge. Le personnel demeurera personnel communal. La gestion du quotidien sera assuré par les techniciens de la ville de Vouziers.

Ce projet de convention est adopté avec X voix, 3 voix contre et 3 abstentions.

**Proposition des tarifs 2001** : Les tarifs seront lissés sur l'ensemble du territoire communautaire

Adultes		Enfants	
CCAA	14.1	CCAA	9.6
Extérieurs	19.2	Extérieurs	13.9

Carnets adultes (12 entrées)		Carnets enfants (12 entrées)	
CCAA	141 F	CCAA	96 F
Extérieurs	192 F	Extérieurs	139 F

<b>Autres tarifs applicables en 2001</b>					
<b>Scolaires</b>					
CCAA	118.80 F	<b>Matériel</b>	3.00 F	<b>Sauna</b>	32.00 F
Extérieurs	118.80 F	<b>Je nage en Famille</b>			
à compter de sept 2001		<i>Adultes</i>		<i>Enfants</i>	
<b>Leçons</b>		CCAA	8.40 F	CCAA	4.80 F
CCAA	29.70 F	Extérieurs	11.60 F	Extérieurs	7.95 F
Extérieurs	37.10 F	<b>Animations</b>			
Total/moyen	33.40 F	unité	25.00 F	carnets de 12	250.00 F

M. SERVAIS pense regrettable de devoir voter les tarifs aujourd'hui sans avoir pu les étudier au préalable ; il aurait souhaité que les tarifs pour les groupes scolaires soient moins élevés.

M. GROFF précise que les tarifs ne seront appliqués, pour les scolaires, qu'en septembre 2001 étant donné les conventions passées avec l'Education Nationale. Le comité des gestion devra travailler sur les modalités des différentes conventions passées.

M. SIGNORET ajoute qu'un budget de 267 800 F provient des groupes scolaires, représentant ainsi environ 50 % des recettes totales de la piscine. Une diminution de ces tarifs entraînerait une très forte baisse des recettes de la piscine.

M. PIERRET précise qu'il y a une spécificité pour Vouziers. En effet, le SIVOM exerce la compétence "collèges". Le SIVOM verse alors 500 F par élève. Le SIVOM a décidé de mener une politique d'accompagnement volontaire en versant 155 F/élève.

M. SERVAIS C. demande qui bénéficiera de la subvention attribuée par le Département ? M. GROFF précise que cette subvention apparaîtra dans la comptabilité analytique, celle-ci vient en atténuation des charges.

Cette proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté. M. PIERRET souligne que le conseil de communauté valide ces tarifs mais la ville de Vouziers reste la collectivité qui fixe les tarifs.

### ➤ **ADMINISTRATION GENERALE : présentation par M. GROFF**

#### **1. Charges à caractère général :**

- + 5 % liés à l'augmentation d'activité de la CCAA, soit 75 000 F

#### **2. Charges de personnel :**

- pas de création de poste mais année complète pour les postes de secrétariat, de chargé de mission tourisme et de chargé de communication, disparition de subventions pour le poste de chargé de mission en développement local, soit 150 000 F

#### **3. Dotation Globale de Fonctionnement :**

- baisse prévisionnelle de 10 %, soit 250 000 F

#### **4. Centre Polyvalent Rural :**

Transfert des locaux situés rue de l'Agriculture à VOUZIERS, mis à disposition :

D'organismes de formations :

- L'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP)
- Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

D'associations d'insertion professionnelle :

- La Permanence d'Accueil, Information, Orientation (PAIO)
- Travail Partage

D'organismes publics :

- L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)
- Les ASSEDIC

Soit une participation de la CCAA de 70 000 F

M. SIGNORET fait un rappel des besoins budgétaires pour 2001 et fait la présentation des ratios (voir annexe):

Affaires économiques	130 000 F
Habitat	90 000 F
Tourisme	821 000 F
Maison de la Recherche	0 F
Agriculture	0 F
Vie Sociale et Culturelle	150 000 F
Piscine	700 000 F
Administration Générale	150 000 F
C.P.R.	70 000 F
Manque D GF	250 000 F
<b>Total</b>	<b>2 361 000 F</b>

Au regard de ces besoins, M. SIGNORET fait savoir que 50% de fiscalité supplémentaire sont nécessaires pour combler les besoins. La commission des finances a proposé de manière majoritaire de baisser de 20 % pendant 5 ans la ristourne (correspondant au Contingent d'aide sociale) versée aux Communes et de majorer la fiscalité.

M. DE POUILLY intervient en demandant d'élaguer les besoins supplémentaires proposées. Il reproche aux commissions de ne pas faire de politique financière.

M. LELARGE demande sur quels taux une majoration serait appliquée. M. SIGNORET indique que la majoration serait uniforme sur les quatre taxes.

M. MAINSANT fait remarquer que la réduction de la ristourne reversée aux communes entraînera une diminution du budget communal. Il propose de réviser le taux chaque année plutôt que fixer une baisse de 20% sur 5 ans.

M. SIGNORET indique que 43 communes sur 85 n'ont pas répercuter de baisse de taux malgré l'aide reversée, Ce choix est proposé afin de permettre aux communes plus de lisibilité dans leurs budgets. M. GROFF signale en outre que sur le plan communautaire plus le contingent d'aide sociale ou ristourne aux communes est important plus la Communauté de Communes est pénalisée au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. DE POUILLY demande si on ne peut pas baisser de 20 % les prétentions de la Communauté de Communes qui représentent une somme de 2 300 000 F.

M. GROFF répond que cela pourrait être une solution, on pourrait prendre aussi les 20 % sur les excédents budgétaires mais la Dotation Globale de Fonctionnement subirait un abattement de 10 %

M. FORET fait un rappel du calcul des quatre taxes, il indique que le même lien existe dans les communes en cas d'augmentation des taxes.

M. PIERRET s'inquiète par rapport à la réaction de la population en cas d'augmentation de la taxe d'habitation pour l'année 2000 alors qu'elle avait baissé pour 1999.

M. GROFF fait procéder au vote la baisse de ristourne aux communes de 20 % sur 5 ans qui donne un résultat de 27 voix contre et 28 abstentions. A noter que M. DE POUILLY est sorti de la salle avant le vote.

#### **IV - MAISON DE LA RECHERCHE : DECISION MODIFICATIVE**

Une décision modificative pour le budget de la "Maison de la Recherche" est proposée :

- Section investissement – Dépenses : Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » : + 332 000 F
- Section investissement – Recettes : Article 1388 « Autres subventions » : + 332 000 F.

Soit une inscription budgétaire totale pour la section investissement en dépenses et recettes de 776 500 F

Subvention DRRT (Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie). : 332 000 F

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la décision modificative pour le budget Maison de la Recherche :

**V – PROJET DE DELIBERATIONS :**

**a) CNP assurances :**

Le Président propose au Conseil de Communauté de reconduire le contrat d'assurances de la Communauté de Communes avec la CNP.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil de communauté.

**b) Indemnités au receveur :**

Le Président propose au Conseil de Communauté d'accorder à Monsieur Yves GRALL, Receveur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise :

- au titre de l'indemnité de conseil : 100% du montant de l'indemnité maximum,
- au titre de la confection des budgets : le taux forfaitaire en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil de communauté.

**c) Convention d'animation agricole :**

Le Président propose de reconduire, au titre de l'année 2000, la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes, en vue de l'animation du programme d'actions agricoles qu'elle définit sur son territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil de communauté.

**d) Personnel communautaire :**

▪ Renouvellement du contrat de Marie-Laure GUGLIELMETTI, secrétaire administrative et juridique :

Le Président propose au Conseil de Communauté de renouveler pour une période d'un an le contrat de travail de Melle GUGLIELMETTI Marie-Laure, secrétaire administrative et juridique dont la rémunération sera calculée selon l'indice brut :483, majoré :417 sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

▪ Remplacement de Karine ODIENNE en congé parental :

Vu le départ de Melle ODIENNE Karine, agent administratif, en congé parental à compter du 8 janvier 2001 pour une période de six mois, M. GROFF propose au Conseil de Communauté de recruter un agent administratif à temps complet afin de faire face au remplacement momentané d'un agent titulaire.

L'agent recruté sera rémunéré selon l'indice brut : 245 et l'indice majoré : 254 correspondant au 1er échelon échelle 1 du grade d'agent administratif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil de communauté.

Plus aucune question n'est posée, M. GROFF clôt la séance à 23 h 50.

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2000.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

**Patrice GROFF**

**Jean-Pierre BOURE**